



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS** : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

**N° 2023/113**

**Objet : Enfance - Jeunesse et Sports : ALSH - Choix d'un nouveau prestataire pour la fourniture des repas et fixation d'un nouveau tarif repas pour les familles**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement intercommunal situé à Montdragon accueille les enfants de la commune et des alentours les mercredis et pendant les vacances scolaires, à la demi-journée ou la journée avec repas. Auparavant, les repas proposés aux familles adhérentes étaient préparés par l'EHPAD intercommunal à Montdragon et étaient facturés au tarif unique de 3,40 €.

Depuis juillet 2023, l'EHPAD ne fournissant plus les repas pour l'ALSH, un autre fonctionnement provisoire a été mis en place sur l'Eté dans l'attente d'un nouveau prestataire.

Après comparaison de plusieurs devis, l'entreprise API restauration domiciliée Parc d'Activités du Cassé – 31 240 Saint-Jean a été retenue pour la livraison des repas sur les périodes indiquées ci-dessus, au vu de sa capacité à répondre à notre demande sur les différentes périodes et prix proposé.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de fixer le prix unique facturé aux familles à 3,60 € le repas à compter du 27 septembre 2023, date à laquelle le nouveau prestataire commencera la fourniture des repas. Le tarif proposé à ce jour par le fournisseur pourra faire l'objet d'évolutions par la suite, en fonction de l'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le contrat de restauration avec l'entreprise API restauration pour la livraison des repas à l'ALSH à Montdragon pour les mercredis et les vacances scolaires à conclure à compter du 27 septembre 2023,
- approuve l'application d'un nouveau tarif repas unique aux familles adhérentes de l'ALSH à Montdragon dont le montant est fixé à 3,60 € à compter du 27 septembre 2023,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget ALSH 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Eric BOUTES